GROUPE DE RECHERCHE ET
D'APPUI AUX INITIATIVES LOCALES
NORD TOGO

BP : 25, Mango
Préfecture de l'Oti
Tél: 00228 90 00 18 94/98 18 45 69
E.mail : notograil@yahoo.fr

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES
JANVIER - DECEMBRE 2024





Présenté Par l'ONG GRAIL/NT **Janvier 2025**

TABLE DES MATIERES

I- PRESENTATION DE LA PREFECTURE DE L'OTI ET L'ONG GRAIL/NT 4
1.1 – Présentation de la préfecture de l'Oti 5
1. 2- Présentation de l'ONG GRAIL/NT 5
1.2.1- Dénomination 5
1.2.2- Date de création 5
1.2.3- Organes 6
1.2.4- But 6
1.2.5- Domaines d'intervention 6
1.2.6- Zone d'intervention 6
1.2.7- Groupes cibles 6
1.2.8- Partenaires 6
L'ONG GRAIL/NT travaille en synergie avec : 6
II- PREVISION DES ACTIVITES DE 2023 7
III – REALISATION DES ACTIVITES 2023 7
Axe 1 : Capacités institutionnelles 7
3.1 Volet Capacités institutionnelles 7
3.1.1-La réunion ordinaire 7
3.12- La rencontre à mi –parcours des activités programmées 8
Axe 2 : Développement de l'agriculture 8
3.2- Le projet d'appui à la formalisation des groupes dynamiques de Champs tests d'Innovation vers des sociétés coopératives. 8
3.2.1- Les buts et objectifs du projet 8
3.2.2- L'objectif est de : 8
3.2.3- Les principaux bénéficiaires du projet 9
3.2.4- La localisation précise du projet 9
3.2.5- Le déroulement du projet (méthodes et stratégies utilisées) 9
3.2.6- L'état d'avancement (si le projet est en cours de réalisation) 9
3.2.7- Les principaux acteurs (partenaires) 9
3.2.8- Les résultats attendus 9
3.2.9- Les résultats obtenus 10
3.2.10- Les problèmes rencontrés 10
3.2.11- Les approches de solutions 10
Axe 3 : Protection de l'environnement 10
3.3 - Le projet de lutte contre la dégradation des terres dans le canton de Nali. .. 10
3.3.1-Les buts et objectifs du projet 10
3.3.2-Les principaux bénéficiaires du projet 10
3.3.3-La localisation précise du projet 10
3.3.4-Le déroulement du projet (méthodes et stratégies utilisées) 10
3.3.5-L'état d'avancement (si le projet est en cours de réalisation) 11
3.3.6- Les principaux acteurs (partenaires) 11
3.3.7- Les résultats attendus 11
3.3.8- Les résultats obtenus 11
3.3.9- Les problèmes rencontrés 11
3.3.10- Les approches de solutions 11
Axe 4 : Promotion de l'agro écologie et de l'éducation 12

3.4- Le projet de mise en place de cantine scolaire à Tchanfiéri (Village de Canton de Mango) 12
3.4.1-Les buts et objectifs du projet 12
3.4.3- La localisation précise du projet 12
3.4.4- Le déroulement du projet (méthodes et stratégies utilisées) 12
3.4.5- L'état d'avancement (si le projet est en cours de réalisation) 13
3.4.6- Les principaux acteurs (partenaires) 13
3.4.7- Les résultats attendus 13
3.4.8- Les résultats obtenus 13
3.4.9- Les problèmes rencontrés 13
3.4.10- Les approches de solutions 13
Axe 5 : Droits humains 13
3.5- Projet « Agir pour l'abandon des Mariages d'Enfant » 13
3.5.1-Objectif général 13
3.5.2-Objectifs spécifiques 14
3.5.3 -Principaux bénéficiaires 14
3.5.4 -Localisation précise du projet 14
3.5.5-Le déroulement du projet (méthodes et stratégies utilisées) 14
3.5.6 -L'état d'avancement (si le projet est en cours de réalisation) 14
3.5.7-Les principaux acteurs (partenaires) 14
3.5.8-Les résultats attendus 14
3.5.9-Les résultats obtenus 15
IV- BILAN DES PROJETS / PROGRAMMES 15
4.1- Le Projet de lutte contre la dégradation des terres dans le canton de Nali. 15
4.2- Projet de formalisation des sociétés coopératives 15
4.3- Projet « Agir pour l'abandon des Mariages d'Enfant » 16
4.4- Réunion de sensibilisation de Takpamba sur les mariages d'enfants dans le cadre du projet AAME 17
4.5- Réunion de sensibilisation de karbongou sur les mariages d'enfants et la scolarisation de la jeune fille 18
Axe 6 : Volet participation des rencontres 20
6.1- Partenariat avec Plan international 21
6.2- Partenariat avec Action éducation 21
6.3- Activités d'appui à la commune de l'Oti Sud 2 21
6.4- Participation à l'atelier de sensibilisation sur la cybersécurité 22
V- LES DIFFICULTES RENCONTREES ET APPROCHES DE SOLUTIONS 22
CONCLUSION 22
RESUME DES PROJETS REALISES OU EN COURS 0

INTRODUCTION

Dans le cadre de son plan d'action opérationnelle de 2024, l'ONG GRAIL/NT a réalisé des activités en suivants les différents axes à savoir :

- Axe 1 : Capacités institutionnelles
- Axe 2 : Développement de l'agriculture
- Axe 3 : Protection de l'environnement
- Axe 4 : Promotion de l'agro écologie et de l'éducation
- Axe 5 : **droits humains**
- **Axe 6 : Participation aux rencontres**

Ces axes énoncés constituent les lignes directrices des activités phares de l'ONG.
En se référant à son but qui est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles, l'ONG en travaillant se mire face à cet objectif afin d'atteindre cette noble mission.
Ce but est l'une des préoccupations du Gouvernement Togolais pour éradiquer la pauvreté et la création d'emploi des jeunes sur le territoire national à travers l'élaboration du document du PND.

Vu les activités d'agro forestières, le reboisement communautaire, l'encadrement technique aux maraîchers et enfin l'appui accompagnement aux communautés à la base, réalisées constituent des outils pour contribuer l'amélioration des conditions de vie des familles et des communautés de la préfecture de l'Oti en particulier et de la région des savanes en général.

Selon les enquêtes menées, le secteur agricole occupe une place prépondérante dans la vie active de la population Togolaise ; soit plus de 70 % de la population totale.

Mais cette activité nourricière est confrontée à d'énormes difficultés liées à l'inadaptation du système foncier, à la dégradation du patrimoine édaphique, à l'insuffisance de financement de l'agriculture, à l'insuffisance de la maîtrise de l'eau, à la faiblesse de la structuration du monde rural et à l'insuffisance des capacités des partenaires agricoles.

Face à cette situation, le taux de pauvreté s'augmente de jour en jour poussant la population du monde rural dans le groupe des personnes assistées.

Le Gouvernement s'est assigné pour objectifs d'accroître le revenu des exploitants agricoles et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population du monde rural, dans une perspective de développement durable. Ainsi, les actions stratégiques qui seront mises en œuvre concernent la structuration du monde rural et la professionnalisation des filières agricoles.

Ce présent rapport d'activités serait articulé sur les points suivants :

A. Présentation de la Préfecture de l'OTI
B. Présentation de l'ONG
C. Activités réalisées au cours de l'année
D. Les difficultés rencontrées
E. Les approches de solutions
F. Divers
G. Programme d'activités futures



/- PRESENTATION DE LA PREFECTURE DE L'OTI ET L'ONG GRAIL/NT

1.1 – Présentation de la préfecture de l'Oti

La préfecture de l'Oti est l'une des sept (7) Préfectures de la région des Savanes. Elle est limitée au Nord par la Préfecture de Tandjoaré, au sud et à l'Est par celle de l'Oti Sud et à l'Ouest par le Ghana. Avec une superficie d'environ 1543,65 Km2, elle compte huit (8) cantons, à savoir : Sansanné Mango, Sadori, Faré, Barkoissi, Galangashie, Loko, Nagbéni, et Tchanaga, constituée de **cent sept(107) villages.**
La population de l'Oti est estimée environ **122 929** habitants, dont **64 090** Femmes et **58 839** hommes (donnée 2010). Elle est composée de plusieurs groupes ethniques tels que : les Tchokossi (Anoufos), les Moba, les Gourma et les Gamgams. Mise à part ces différents grands groupes ethniques on y rencontre aussi d'autres groupes ethniques tels que : Les peulhs, les mossis, les lambas, les Kabyès, les lossos, les Haoussas, les Djerma, les Yorubas, etc.

La Préfecture, à l'instar de l'ensemble de la Région des Savanes, subit le climat tropical de type Soudano - Guinéen. Il se caractérise par une longue saison sèche d'octobre à mai et une saison pluvieuse plus courte de juin à septembre.
Les précipitations annuelles moyennes varient entre 900 à 1 300 mm de pluies. Les pluies débutent en mai pour se terminer en fin septembre, début Octobre avec un maximum en août. Les précipitations ont en général un caractère orageux en début et en fin de saison pluvieuse, et plus calme en milieu de saison. De forte intensité et de longue durée, ce sont ces dernières qui sont génératrices de crues abondantes.
Le type de végétation dominant dans la zone est celui de la savane arborée soudano-guinéenne. Sur les berges du fleuve Oti, subsistent quelques restes de la forêt galerie alors que les zones inondables sont en générale occupées par une prairie marécageuse. Quelques forêts subsistent en particulier dans les parcs naturels, mais, actuellement elles n'occupent guère plus que 5 % du territoire à cause de l'exploitation agricole et de l'envahissement des parcs à travers des activités telles que : la coupe de bois pour le bois de chauffe et la carbonisation.
Pour vivre, la population de la préfecture de l'Oti mène de multiples activités telles que La production végétale, la production animale, la production halieutique, la production forestière et l'artisanat.

1. 2- Présentation de l'ONG GRAIL/NT

1.2.1- Dénomination

GRAIL/NT : Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives Locales Nord Togo.

1.2.2- Date de création

Elle a été créée le 1er Juin 2002, reconnue officiellement sous le numéro du récépissé : No : 0502/ MISD-SG-BAPS-DSC du 05 Avril 2005, et publiée au journal officiel de la République Togolaise No 17 quarto du 02 Mai 2005 et en qualité d'ONG de développement sous No 531 /MCDAT/2009 du 29 Septembre 2009.

1.2.3- Organes

L'ONG comprend quatre (4) organes

- L'Assemblée Générale
- Le conseil d'Administration
- Le Bureau Exécutif
- Le commissariat aux Comptes

1.2.4- But

L'ONG GRAIL/NT a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles.

1.2.5- Domaines d'intervention

- ☞ La protection de l'environnement à travers la lutte contre la destruction du couvert végétal et la facilitation des actions de reboisement ;
- ☞ La promotion de l'agriculture durable et de l'intensification des activités maraîchères ;
- ☞ L'accompagnement des communautés pour la satisfaction de leurs besoins sociocommunautaires.

1.2.6- Zone d'intervention

L'ONG opère dans les préfectures de l'Oti, de l'Oti Sud, du Kpendjal et du Kpendjal Ouest. .

1.2.7- Groupes cibles

L'ONG GRAIL/NT a pour groupes cibles : les familles, les groupements/sociétés coopératives, les communautés et les villages.

1.2.8- Partenaires

L'ONG GRAIL/NT travaille en synergie avec :

- Les structures de vulgarisation agricole (CEECOFA, DPAEP, ICAT…).
- Ministère de l'Environnement et des ressources forestières
- ONG (SIRAIB, IRD, FED, AJPE …etc)
- Bailleurs de Fonds (FNAFPP, FAO, Ex AGAIB/S, PMF/FEM ; Ex Commune du Millénaire, ANADEB,)

II- PREVISION DES ACTIVITES DE 2024

Les principales activités prioritaires de l'année 2024 étaient basées sur les axes prioritaires du plan de travail annuel de l'ONG GRAIL/NT qui sont articulés sur les 6 piliers ou domaines de l'ONG GRAIL/NT. Il s'agit de :

- Axe 1 : Capacités institutionnelles
- Axe 2 : Développement de l'agriculture
- Axe 3 : Protection de l'environnement
- Axe 4 : Promotion de l'agro écologie et de l'éducation
- Axe 5 : **droits humains**
- **Axe 6 : Participation aux rencontres**

III – REALISATION DES ACTIVITES 2024

Dans un souci de professionnalisme et à l'orée du début de ses activités de l'année 2024, Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives Locales Nord Togo (GRAIL/NT) a bien voulu se doter d'un Plan de Travail Annuel pouvant lui permettre de réaliser de manière efficiente et efficace, la mission qu'elle s'est assignée.
Ce plan de travail annuel est soutenu par 6 piliers ou domaines prioritaires :

- Axe 1 : Capacités institutionnelles
- Axe 2 : Développement de l'agriculture
- Axe 3 : Protection de l'environnement
- Axe 4 : Promotion de l'agro écologie et de l'éducation
- Axe 5 : **droits humains**
- **Axe 6 : Participation aux rencontres**

Ces différents axes énoncés constituent les lignes directrices des activités prioritaires de l'ONG pour l'exercice 2024.
Pour entamer le développement des différents axes, nous avons présenté le contexte qui sous-tend le choix de ces axes et la localisation de la zone d'intervention.

Axe 1 : Capacités institutionnelles

3.1 Volet Capacités institutionnelles

Au cours de l'année 2024, les membres du CA ont réalisé plusieurs rencontres.

3.1.1-La réunion ordinaire

Le 15 Janvier 2024, les membres du Conseil d'Administration de l'ONG se sont retrouvés pour faire le bilan de l'année 2023.
Au cours de la rencontre, les points inscrits à l'ordre du jour sont :

- Présentation du rapport annuel d'activités 2023
- Bilan financier des activités de 2023
- Approbation du budget prévisionnel 2024
- Divers.

Au cours de la rencontre, le coordonnateur de Programme de l'ONG a présenté les activités réalisées au cours de l'année 2023.

Après la présentation du rapport d'activité 2023, la parole fût donnée au Secrétaire Comptable pour présenter le rapport financier 2023. Ce rapport est articulé sur deux grandes parties, à savoir :

Les Entrées enregistrées proviennent du :

- Financement du programme GIZ - ProCIV pour la mise en place des CTI (Champs tests d'Innovation) ;
- Contrat avec l'ANADEB pour l'appui accompagnement des CVD ;
- Appui aux producteurs pour le labour des parcelles cultivables.

Les dépenses effectuées, liées aux différents projets / financement précités
Après toutes ses présentations, le plan d'action opérationnel et le budget de l'année 2021 ont été soumis au CA et ont été approuvés.
Cette rencontre a été une occasion pour les membres du CA d'être informés des différentes activités réalisées et formuler des recommandations à l'endroit du Bureau exécutif.

3.12- La rencontre à mi –parcours des activités programmées

Le 18 Juillet 2024, les membres du CA se sont retrouvés pour :

- Faire le bilan des activités à mi-parcours.
- Partager des informations reçues liées aux différents projets élaborés.
- Formuler des recommandations pour bien exécuter les différents projets financés pour le bien de tous.

Axe 2 : Développement de l'agriculture

Dans le domaine des activités agricoles et environnementales, l'ONG GRAIL/NT a eu à réaliser des projets et des activités financés par des partenaires.

3.2- Le projet d'appui à la formalisation des groupes dynamiques de Champs tests d'Innovation vers des sociétés coopératives.

3.2.1- Les buts et objectifs du projet

Le but de ce projet est de faire des formations théoriques et pratique avec les producteurs enfin de dégager des innovations les plus susceptibles d'être vectrice d'augmentation de productivité et de revenu dans un cadre légal et accompagner les groupes dynamiques vers la formalisation en société coopératives.

3.2.2- L'objectif est de :

- Renforcer les capacités des Techniciens animateurs des structures partenaires de la GIZ.
- Former les coopératives sur la notion de vie associative et de gouvernance coopérative
- Former les producteurs en élaboration des statuts et règlement interne des coopératives

- Former les producteurs en gestion administrative, comptable et financières, et en gestion des partenaires commerciaux.
- Amener les groupes dynamiques des champs tests d'innovation vers la formalisation en société coopérative.

3.2.3- Les principaux bénéficiaires du projet

Les principaux bénéficiaires du projet sont les producteurs de soja et d'arachide des groupes Champs test d'innovation (CTI) et des champs commerciaux d'innovation (CCI).

3.2.4- La localisation précise du projet

Ce présent projet appuyé par la GIZ-ProCIV, concerne la formalisation des groupes dynamique en société coopérative. Il s'agit du village de Sigbenga, canton de Sagbièbou, commune Oti Sud 1 et Préfecture de l'Oti Sud.

3.2.5- Le déroulement du projet (méthodes et stratégies utilisées)

Le déroulement de la mise en œuvre est généralement basé sur l'approche participative.
Selon le chronogramme du partenaire (GIZ-ProCIV), l'ONG GRAIL/NT a tout d'abord sensibilisé les cinq groupes dynamiques sur l'importance d'être en société coopérative, les avantages qu'on peut tirer pour le développement de leur activité agricole et pour le développement de leur localité. C'est ainsi plusieurs séances de travail ont été organisés à l'endroit de cinq groupes dynamiques sur la vie associative, la gouvernance coopérative, sur la rédaction des statuts et règlement intérieur, actions qui ont abouti l'organisation des assemblées générales constitutives des sociétés coopératives pour l'élection des différents organes (Comités de gestion et comités de surveillance). Une fois, les AG organisées, les dossiers demandes d'immatriculation ont été rassemblés et envoyés à Lomé à la Direction de la formation, de la diffusion des techniques et des organisations professionnelles agricoles (DFDTOPA) pour l'immatriculation. Grâce à cet appui, ces cinq sociétés coopératives dont les noms suivent ont immatriculées. Il s'agit de le SCOOPS ANOCHE de Sigbenga (Oti Sud).

3.2.6- L'état d'avancement (si le projet est en cours de réalisation)

Le projet est à son terme avec la formalisation de la société coopérative au niveau du DFDTOPA. SCOOPS Anochè de Sigbenga

3.2.7- Les principaux acteurs (partenaires)

La GIZ-ProCIV,

3.2.8- Les résultats attendus

Renforcement des capacités des membres des groupements dynamiques sur la vie associative et sur la gestion coopérative ;
Formalisation des groupes dynamiques en sociétés coopératives.

3.2.9- Les résultats obtenus

01 société coopérative est immatriculée ;
30 producteurs sont formés.

3.2.10- Les problèmes rencontrés

Faible mobilisation des producteurs pour devenir membre des coopératives
La majorité des producteurs ne possèdent pas de pièces d'identités
Les difficultés pour mobiliser les fonds au niveau des groupes dynamiques pour l'ouverture de compte bancaire.

3.2.11- Les approches de solutions

L'ONG GRAIL/NT a aidé les sociétés coopératives dans la mobilisation des fonds pour l'ouverture de compte.
Faciliter l'accès au crédit des coopératives
Accompagner dans la fixation des prix d'achat des semences (soja, arachide)

Axe 3 : Protection de l'environnement

3.3 - Le projet de lutte contre la dégradation des terres dans le canton de Nali.

3.3.1-Les buts et objectifs du projet

L'objectif global de ce projet est de : Réduire la vulnérabilité des populations du canton de NALI par des bonnes pratiques agro écologiques ;
Pour atteindre cet objectif, trois objectifs spécifiques ont arrêtés, il s'agit de :

- **Objectif Spécifique 1** : conscientiser et renforcer les capacités des membres des coopératives agricoles sur les techniques de restaurations du couvert végétal et des terres dégradées en vue d'augmenter les productions agricoles.
- **Objectif Spécifique 2** : Initier et appuyer les paysans dans la mise en place des techniques de gestion durable des terres et de reboisement communautaire en vue de participer à la restauration du couvert végétal.
- **Objectif Spécifique 3 :** Appuyer les groupements maraîchers féminins et des personnes vulnérables à réaliser l'activité maraîchère en vue de freiner l'abattage anarchique des arbres.

3.3.2-Les principaux bénéficiaires du projet

Les principaux bénéficiaires du projet sont les autorités locales, les membres des CCD, CVD les jeunes, les femmes et les maraîchers du canton de Nali.

3.3.3-La localisation précise du projet

Le projet est exécuté dans le canton de Nali, précisément au chef-lieu du canton, composé de deux quartiers : Nali centre et Nali Angoh.

3.3.4-Le déroulement du projet (méthodes et stratégies utilisées)

Le projet s'est attelé sur un appui aux communautés sur le renforcement des capacités des producteurs sur les techniques de restaurations des terres (installation des fosses de compostages, culture en couloir, etc), le reboisement communautaire, la promotion

des foyers améliorés et les Activités maraîchères en vue de diminuer les pressions sur les ressources forestières exercées par les femmes et les hommes à cause de la pauvreté et de l'ignorance.
La stratégie de mise en œuvre de ce projet est basée sur le partenariat axé sur la participation de tous les acteurs, le transfert de compétences et partage d'expériences, la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles, la valorisation des savoir-faire locaux et l'implication de tous les acteurs (les membres des CVD, CCD, les jeunes, les femmes et les maraîchers) au processus de la mise en œuvre de ce projet.

3.3.5-L'état d'avancement (si le projet est en cours de réalisation)

Le projet de lutte contre la dégradation des terres dans le canton de Nali, est dans sa phase finale. Actuellement, nous sommes dans la consolidation des acquis dudit grâce au renforcement des résultats obtenus par la responsabilisation des différents comités à travers le suivi régulier et la sensibilisation des bénéficiaires pour lutter contre la destruction du couvert végétal et le contrôle du reboisement effectué.

3.3.6- Les principaux acteurs (partenaires)

Le principal acteur ou partenaire financier du projet est le programme microfinancement de fonds pour l'environnement mondial (PMF/FEM)

3.3.7- Les résultats attendus

- 500 personnes dont 260 femmes de la zone du projet sont sensibilisées et leurs capacités renforcées sur les bonnes pratiques agro écologiques ;
- 112 réalisations des bonnes pratiques agroécologiques sont installées
- Deux (2) hectares de reboisement communautaires sont installées
- 60 foyers améliorés sont installés dans la zone du projet
- Un site maraîcher (1ha) est aménagé pour faciliter la réalisation des activités maraîchères pour les femmes et les personnes vulnérables.

3.3.8- Les résultats obtenus

- 1271 personnes ont été sensibilisées et leur capacité renforcée
- 112 réalisations des bonnes pratiques agroforestières sont installées
- 2,5 ha de terres sont reboisés et clôturés
- 96 foyers améliorés sont installés
- Le site maraîcher est installé et clôturé et alimenté en eau par un puits à grands diamètre.
- L'appropriation des techniques de restauration des terres par les communautés
- L'amélioration de la qualité des sols et l'augmentation des rendements agricoles

3.3.9- Les problèmes rencontrés

Les principales difficultés imprévues rencontrées lors de l'exécution du projet sont :

- Le fonçage du puits non fructueux ;
- Le tarissement du puits de l'année passée lors de la réalisation des activités maraichères
- La non-participation des activités communautaires liées à la mise en place de la parcelle de reboisement communautaire

3.3.10- Les approches de solutions

Les mesures prises pour faire face à ces difficultés sont :

- Fonçage d'un autre puits ;
- Curage et augmentation de trois mètres supplémentaires sur la profondeur initiale (7m).
- Le recrutement des travailleurs pour réaliser les travaux liés au reboisement communautaire (mise en place de la clôture, les entretiens et les regarnis) et l'installation de la clôture du site maraîcher.

Axe 4 : Promotion de l'agro écologie et de l'éducation

3.4- Le projet de mise en place de cantine scolaire à Tchanfiéri (Village de Canton de Mango)

3.4.1-Les buts et objectifs du projet

Améliorer les résultats scolaires des élèves de l'école de Tchanfiéri

Objectifs spécifiques

- OS1 : Contribuer à combler les besoins alimentaires des élèves de l'école primaire de Tchanfiéri par l'apport d'un repas chaud à midi ;
- OS2 : Construire et aménager les infrastructures pour la cantine scolaire
- OS3 : Faciliter l'accès en eau potable à l'école primaire de Tchanfiéri à travers un forage équipé de panneau solaire ;
- OS4 : Amener les parents d'élèves à contribuer en nature pour le fonctionnement de la cantine scolaire ;
- OS5 : Mettre en place un champs et jardin scolaire pour renforcer les activités de la cantine scolaire.

3.4.2- Les principaux bénéficiaires du projet

Les principaux bénéficiaires du projet, les élèves, les parents d'élèves, bref la population de Tchanfiéri.

3.4.3- La localisation précise du projet

Le présent projet est exécuté au nord du Togo, précisément dans le village de Tchanfiéri qui est l'un des villages du Canton de Mango, de la Commune de l'Oti 1. Il est six Kilomètre de Mango. Il est limité à l'Ouest par la Nationale No 1 (RN1) Nord par le village d'Akpossou, à l'Est par le Barrage de Koumbéloti et au Sud par la ville de Mango.

3.4.4- Le déroulement du projet (méthodes et stratégies utilisées)

Le projet de la mise en place et gestion de la cantine scolaire de Tchanfiéri au Nord Togo, est initié par l'ONG GRAIL/NT et son partenaire l'Association BOUKAIA qui est une association internationale basée en France. Après une étude de faisabilité pour l'installation d'une cantine scolaire à l'EPP Tchanfiéri, il a été question de commencer d'abord pour faciliter l'accès à l'eau potable dans l'école car elle disposait d'un puits à grand diamètre qui tarit à une période l'année. C'est pour cette raison, l'association BOUKAIA a financé l'installation d'un forage équipé de panneaux solaires d'un poly tank de contenance de 5 000 litres.

3.4.5- L'état d'avancement (si le projet est en cours de réalisation)

Les travaux d'installation de forage sont achevés en fin Juillet 2024.
Voyant l'objectif du projet qui d'améliorer les résultats scolaires des élèves de l'école de Tchanfiéri à travers la mise en place de la cantine scolaire qui a pour but de fournir des repas chauds aux élèves. Le projet est cours de réalisation car la première étape qui est de fournir de l'eau potable est réalisée.

3.4.6- Les principaux acteurs (partenaires)

Les principaux acteurs pour la réalisation de ce projet sont : l'Association BOUKAIA, l'Association GO TO TOGO,

3.4.7- Les résultats attendus

Les résultats attendus sont :

- L'assiduité scolaire et la capacité d'apprentissage des élèves sont améliorées et
- Un forage est installé muni d'équipement de panneaux solaires pour le pompage d'eau

3.4.8- Les résultats obtenus

Dans la mise en œuvre du projet, le résultat obtenu pour le moment est l'installation du forage muni d'équipement de panneaux solaires pour le pompage d'eau.

3.4.9- Les problèmes rencontrés

Dans la mise en œuvre du projet, les problèmes rencontrés sont axés sur la mobilisation des ressources pour l'exécution totale du projet dans son ensemble.

3.4.10- Les approches de solutions

Les approches solutions à consister à organiser avec le partenaire Association BOUKAIA une conférence avec certain partenaire financier de la France, action qui a permis à l'Association Go to Togo, qui est une Française qui a apporté une contribution financière pour achever le forage.

Axe 5 : Droits humains

3.5- Projet **« Agir pour l'abandon des Mariages d'Enfant »**

3.5.1-Objectif général

L'objectif général vise à améliorer le niveau de connaissance des populations du canton de Takpamba sur les Droits à la Santé Sexuelle et Reproductif (DSSR) des filles et de contribuer à l'abandon des mariages d'enfants.

3.5.2-Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit de :

- Tenir des rencontres de sensibilisation avec les populations de Takpamba sur les Droits à la santé sexuelle et Reproductif (DSSR).
- Vulgariser les instruments juridiques protégeant les droits des enfants ;
- Sensibiliser les populations sur les effets néfastes des ME et des VBG à l'évolution physique, psychologique, morale et mentale de l'enfant.

3.5.3 -Principaux bénéficiaires

Cette rencontre de sensibilisation sur les Droits à la Santé Sexuelle et Reproductif (DSSR) et ME concerne les personnes ressources, les jeunes filles et garçons, les personnes âgées, les élèves et les handicapés.

3.5.4 -Localisation précise du projet

Ce projet est piloté dans le canton de Takpamba

3.5.5-Le déroulement du projet (méthodes et stratégies utilisées)

Dans le cadre du projet **« Agir pour l'abandon des Mariages d'Enfant »** dont le but est de contribuer à l'éradication des Mariages d'enfants (ME) et de contribuer à la reconnaissance des Droits à la santés sexuelle et Reproductif DSSR) des filles comme étant un droit humain sur l'ensemble du territoire togolais et malien, Il a pour partenaire le WILDAF-OA et ses partenaires du Togo, WILDAF TOGO et ONG FAMME. L'ONG GRAIL/NT et l'Association ASPHOS étant les collaborateurs du projet, ont organisé le 26 Octobre 2024 une rencontre de sensibilisation au centre communautaire de Takpamba.

3.5.6 -L'état d'avancement (si le projet est en cours de réalisation)

Le projet agir pour l'abandon des mariages d'enfants, est dans sa phase de sensibilisation de la population de Takpamba et de ses environs et d'organisation d'émission radiophonique afin de toucher un grand public sur le fléau ;

3.5.7-Les principaux acteurs (partenaires)

Les principaux partenaires : le WILDAF-OA et ses partenaires du Togo, WILDAF TOGO et ONG FAMME.

3.5.8-Les résultats attendus

- Les populations sensibilisées ont connaissance des DSSR et adoptent un changement d'attitude/comportement vis-à-vis des mariages d'enfants ;
- Les populations ont connaissance des instruments juridiques protégeant les droits des enfants ;

Les communautés sensibilisées contribuent efficacement à la protection de l'enfant contre les effets néfastes des ME/VBG

3.5.9-Les résultats obtenus

Ce projet agir pour l'abandon de mariages d'enfant, à travers la réunion organisée à Takpamba a permis de toucher 104 participants dont le Chef canton, le Représentant du maire, le Représentant du Directeur Préfectoral de l'Action Sociale et de l'Alphabétisation, les Chefs des villages et les populations vulnérables.

IV- BILAN DES PROJETS / PROGRAMMES

4.1- Le Projet de lutte contre la dégradation des terres dans le canton de Nali.

Ce projet a été financé par le PMF/ FEM : Le programme de microfinancement pour le Fonds pour l'Environnement Mondial dans le canton de Nali (Préfecture de l'Oti Sud). Ce projet financé a permis de former les producteurs du Canton sur les techniques de restauration de terre dégradées, former les femmes sur les techniques de création d'activités génératrice de revenu par la mise en place des cultures maraîchères, la construction des foyers améliorés pour la réduction de la consommation en bois et la mise en place d'un reboisement communautaire de 2,5 ha avec 5500 plants.

4.2- Projet de formalisation des sociétés coopératives

La GIZ -ProCIV : Programme Centres d'Innovation vertes pour le secteur agroalimentaire au Togo. Ce partenariat est basé sur l'appui dans la mise en œuvre des actions à l'endroit des producteurs de soja et d'arachide sur la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles en vue de l'augmentation des rendements et amélioration des revenus. Grâce à ce partenariat, l'ONG GRAIL/NT a appuyé des groupes dynamiques Champs tests d'innovation de certains villages de l'Oti à muter vers des sociétés coopératives avec l'agrément (immatriculation).
Dans le cadre de partenariat avec la GIZ-ProCIV qui est une structure de la coopération allemande (Programme Centres d'Innovation vertes pour le secteur agroalimentaire au Togo) l'ONG GRAIL/NT a réalisé plusieurs activités à l'endroit des producteurs de soja et d'arachide dans plusieurs villages de la préfecture de l'Oti et de l'Oti sud à travers des champs tests d'innovation (CTI) et champs commerciaux d'Innovation (CCI). Ces activités ont permis d'amener les producteurs de dégager des innovations susceptibles de donner plus de rentabilité et plus de revenus en passant par les bonnes pratiques agricoles c'est-à-dire par les paquets techniques de base.
Au cours de la mise en œuvre de ce partenariat, des visites d'échanges ont été organisées entre producteurs, les fournisseurs d'intrants et les acheteurs des produits agricoles. Ces visites ont permis de tisser des liens entre les différents acteurs de la filière soja et arachide avec, à l'esprit, de prôner l'achat et la vente groupée. Ces actions ne peuvent être possibles qu'à travers un renforcement des notions sur la vie associative. Pour ce faire l'ONG GRAIL/NT a participé plusieurs formations organisées par la GIZ-ProCIV afin de nous outiller pour accompagner ces producteurs de soja et d'arachide pour la mutation de groupes organisés vers la formalisation en société coopérative. Au cours de ces formations des thèmes tels que : la notion sur la vie

associative, la gouvernance coopérative, sur la rédaction des statuts et règlement intérieur, sur la notion d'Andragogie, de gestion administratives, financière et comptable, la formation des coopératives sur les partenariats commerciaux, la mobilisation des ressources et la gestion des conflits.

Après ces renforcements de capacité, l'ONG GRAIL/NT a accompagné et formé quatre (4) groupes dynamiques de la préfecture de l'Oti et de l'Oti Sud avec plus de cent (100) producteurs dans les villages de Galangachi fomboro, de Magna, de Nakorkou et de Koumongoukan vers la formalisation.
Selon le chronogramme du partenaire (GIZ-ProCIV), l'ONG GRAIL/NT a tout d'abord sensibilisé les cinq groupes dynamiques sur l'importance d'être en société coopérative, les avantages qu'on peut tirer pour le développement de leur activité agricole et pour le développement de leur localité. C'est ainsi plusieurs séances de travail ont été organisés à l'endroit de cinq groupes dynamiques sur la vie associative, la gouvernance coopérative, sur la rédaction des statuts et règlement intérieur, actions qui ont abouti l'organisation des assemblées générales constitutives des sociétés coopératives pour l'élection des différents organes (Comités de gestion et comités de surveillance). Une fois, les AG organisées, les dossiers demandes d'immatriculation ont été rassemblés et envoyés à Lomé à la Direction de la formation, de la diffusion des techniques et des organisations professionnelles agricoles (DFDTOPA) pour l'immatriculation. Grâce à cet appui, ces cinq sociétés coopératives dont les noms suivent ont immatriculées. Il s'agit de le SCOOPS « ADA AGNEME » de Galangachi fomboro, la SCOOPS « AHOROMA » de Magna, la SCOOPS « YEDI AMAHOROMA de Nakorkou et la SCOOPS GNEME BOUKAYA de Koumongoukan
Au cours des actions de formalisation, les membres des différentes sociétés coopératives ont été formés sur la notion d'Andragogie (formation des adultes), sur la gestion administrative, financière et comptable (tenue des documents de gestion) , sur la notion de partenariats commerciaux, la mobilisation des ressources et la gestion des conflits. Tous ces thèmes développés à l'endroit des membres de ces sociétés coopératives ont permis d'avoir des sociétés coopératives simplifiées selon l'acte uniforme de l'OHADA.

4.3- Projet « Agir pour l'abandon des Mariages d'Enfant »

Dans le cadre du partenariat avec l'ONG WilDAF-Togo, en vue de contribuer à l'éradication des Mariages d'enfants (ME) et de contribuer à la reconnaissance des Droits à la santés sexuelle et de la Reproduction (DSSR) des filles comme étant un droit humain sur l'ensemble du territoire togolais. Le WiLDAF-Togo et l'ONG FAMME ont organisé du 14 au 18 Août 2024 à l'Ecole Nationale des Auxiliaires Médicaux (ENAM) une session de renforcements de capacité de 30 représentants d'OSC venues des cinq régions du Togo dont l'ONG GRAIL/NT a été représentée. Cette session de formation qui s'est déroulée à Lomé avait pour but d'outiller les participants sur les Droits à la Santé Sexuelle et de la Reproduction DSSR), les mariages d'enfants et sur les stratégies de plaidoyer.

Suite à ce renforcement des capacités, des réunions de sensibilisations ont organisées, une à Takpamba et une dernière à Karbongou

4.4- Réunion de sensibilisation de Takpamba sur les mariages d'enfants dans le cadre du projet AAME

Dans le cadre du projet **« Agir pour l'abandon des Mariages d'Enfant »** dont le but est de contribuer à l'éradication des Mariages d'enfants (ME) et de contribuer à la reconnaissance des Droits à la santés sexuelle et Reproductif DSSR) des filles comme étant un droit humain sur l'ensemble du territoire togolais et malien, Il a pour partenaire le WILDAF-OA et ses partenaires du Togo, WILDAF TOGO et ONG FAMME. L'ONG GRAIL/NT et l'Association ASPHOS étant les collaborateurs du projet, ont organisé le 26 Octobre 2024 une rencontre de sensibilisation au centre communautaire de Takpamba. Cette rencontre a réuni 104 participants dont le Chef canton, le Représentant du maire, le Représentant du Directeur Préfectoral de l'Action Sociale et de l'Alphabétisation, les Chefs des villages et les populations vulnérables.
L'activité de la rencontre a débuté à 8h 40 par le mot de bienvenue du Chef Canton, Monsieur BAKPIRI M'mokandjo, qui dans son intervention a souhaité une cordiale bienvenue à l'ensemble des participants et aux organisateurs en exhortant l'ensemble des participants pour une qualité d'écoute et de compréhension.

Le Représentant du maire, le Secrétaire General de la Mairie, Monsieur N'DJONI N'yadja, a pris la parole pour remercie d'abord l'ONG GRAIL/NT, ASPHOS et les partenaires du projet pour cette initiative prise. Il continue en disant que ce projet répond à l'un de leurs programmes du Plan de Développement Communal (PDC), Projet 10 : « Promotion de l'équité/genre et filets sociaux », en souhaitant une bonne réussite de l'activité, il ouvre la séance en passant la parole au Représentant de l'ONG GRAIL/NT pour la présentation du projet et pour débattre la thématique Mariage d'enfants (ME)
Le représentant de l'ONG GRAIL/NT, Monsieur DJOBO S. Rabiou, après avoir présenté le projet et ses partenaires, il a expliqué aux participants les Droits à la Santé Sexuelle et Reproductif des filles (DSSR) comme une santé sexuelle et reproductive dans un concept englobant, qui comprend bien la santé en matière de sexualité et de procréation que la santé maternelle et néonatale dont elle implique le respect des droits sexuels et reproductifs de chacune et chacun : le droit de mener une vie sexuelle sûre et librement choisie, le droit d'avoir accès à une offre de services de planification familiale complète, ou encore le droit de vivre à l'abri des violences sexuelles et dans le respect de son intégrité corporelle.
Il a abordé le thème Mariage d'enfant en affirmant que le **mariage d'enfant** ou **mariage précoce** désigne tout mariage officiel ou toute union non officialisée entre un enfant de moins de 18 ans et un adulte ou un autre enfant. A la grande majorité, les mariages d'enfants sont souvent l'union entre une jeune fille et un homme ce qui reflète les inégalités de genre.
Pour continuer avec les méfaits de ces mariages d'enfants, il affirme que cette sensibilisation porterait sur le thème « Mariage d'enfant » et que d'autres sensibilisations seront organisées dans les villages du canton de Takpamba et sur d'autres thématiques relatives aux mariages et aux DSSR.
Ainsi, il a présenté à l'assistance, les différentes conséquences que les jeunes filles subissent dans ces mariages précoces.

A la suite de cette intervention du représentant de GRAIL/NT, le représentant du Directeur de l'Action Sociale, Monsieur YORO Atarane a pris la parole pour déconseiller la pratique des mariage d'enfant en martelant que cette pratique est interdit et puni par la loi, il a cité : la loi n°2007-017 du juillet 2007 portant de l'enfant, interdit en son article 267 le mariage des enfants et fixe l'âge du consentement à 18 ans révolus pour les filles et les garçons et l'adoption du nouveau code pénal en décembre 2015 qui puni sévèrement le mariage des enfants et le mariage forcé. Apres avoir abordé la question des mesures de prévention et de protection des VBG notamment les mariages d'enfant, il exhorte la population à dénoncer ces actes de violence pour que ces derniers puissent être protégé et prise en charge. Également, il a déploré le comportement de certaines personnes qui protègent les auteurs de ces actes en exhortant à ces personnes de faire preuve de citoyenneté.
Ensuite, c'était le tour des débats pour mieux comprendre la thématique. Cette séance d'échange avec les participants a été chaleureuse et a permis à l'assistance de mieux comprendre la thématique « mariages d'enfants » où les jeunes et les parents ont eu à poser leurs inquiétudes. Une inquiétude à attirer l'attention de l'assistance où un monsieur affirmait que parfois les jeunes filles se marient à l'insu des parents et que souvent c'est ses amis garçons qui planifient ce mariage jusqu'à ce que les parents se rendre compte, c'est déjà trop tard. La réponse à cette inquiétude, est que, à chaque fois qu'il aura ces cas, c'est de dénoncer les auteurs de ces actes aux autorités compétentes. Aussi il y a une question sur la différence entre le mariage forcé et le mariage précoce.
Cet ainsi que le Représentant du maire, à son tour, a pris la parole pour faire la nuance entre le mariage d'enfants, le mariage forcé en disant que le mariage forcé est le mariage où il n'y a pas de consentement entre les parties, c'est un mariage qui peut se dérouler entre une enfant et un adulte ou deux jeunes de même âge mais imposé par contre le mariage précoce s'effectue avant l'âge de 18 ans chez la fille et 22 ans chez le garçon. Selon lui, ces mariages sont liés à la pauvreté, la non responsabilité des parents, l'insoumission ou mauvaise compagnie des enfants. Il continue en abordant le mariage civil comme étant un acte civil public par lequel l'homme et la femme qui s'engagent avec consentement dans une union légale et durable. Après en avoir énuméré les conditions de fond et de forme du mariage civil, il a continué en disant qu'en dehors des mariages coutumiers, il faut le mariage civil pour être libre et protégé par la loi en mettant l'accent sur les pièces à fournir pour un mariage civil. Pour finir, il a abordé le sujet de l'acte de naissance que l'Etat a rendu son établissement gratuit dont il encourage la population à venir le faire, que c'est une pièce maitresse qui faut avoir avant tout.

4.5- Réunion de **sensibilisation de karbongou sur les mariages d'enfants et la scolarisation de la jeune fille**

Dans le cadre du projet **« Agir pour l'abandon des Mariages d'Enfant »** qui a pour objectif de contribuer à l'éradication des Mariages d'enfants (ME) et de faire connaitre les Droits à la santé sexuelle et Reproductif (DSSR) des filles comme étant un droit humain sur l'ensemble du territoire togolais. Le WILDAF TOGO et ses collaborateurs du projet, l'ONG GRAIL/NT et l'Association ASPHOS ont organisé le 20 Décembre 2023 une rencontre de sensibilisation dans le village de Karabongou du canton de Takpamba. Cette rencontre a réuni 194 participants dont 108 femmes et 86 hommes. Cette rencontre a regroupé le Chef du village, le Représentant du maire, le Directeur Préfectoral de l'Action Sociale et de l'Alphabétisation, le Chef de Brigade, le

Représentant de CIPLEV, les représentantes de WILDAF AO, les CVD, le représentant des jeunes de la commune Oti sud 2 et les populations...
Les activités de cette rencontre ont démarré à 8h 55 par le mot de bienvenue du Chef du village, monsieur BIKOULABE Koffi, qui dans son intervention a souhaité une cordiale bienvenue à l'ensemble des participants et à l'équipe d'organisation. Il a ainsi demandé à la population présente de prêter une oreille attentive pour écouter le message apporté.
Ensuite, le représentant de l'ONG GRAIL /NT, Rabiou Sibabi DJOBO, a pris la parole pour planter le décor en remerciant la population surtout les autorités qui ont fait le déplacement, il remercie également le chef et le CVD d'avoir pu mobiliser la population malgré le jour du marché.
Après son intervention**,** il a passé la parole au représentant de l'Association ASPHOS, Jean YANTIELLE, pour la présentation du projet. Dans sa présentation, après savoir énumérer les objectifs et les partenaires du projet ainsi que les raisons de la collaboration des OSC, il a exprimé sur les études faites qui ont permis de designer le Togo qui a un pourcentage de 41% et le Mali 52% comme des pays où les mariages d'enfants sont plus pratiqués . Ensuite il a affirmé que les sensibilisations sur les mariages d'enfants s'effectuent dans les 05 régions du Togo et que les premières sensibilisations ont été déjà réalisées à Takpamba centre par GRAIL/NT et Asphos, et à Tchanaga par Creuset-Togo et FED. Aussi il a affirmé qu'aujourd'hui on est à Karabongon et que cette activité va continuer dans les autres villages du canton de Takpamba dans le but d'amener les communautés à abandonner cette pratique.
Sous l'acclamation, la représentante de WILDAF AO, madame Andréa, a pris la parole pour remercier les autorités et la population. Dans le même sillage, elle a présenté le WILDAF OA et ses partenaires et leur rôle dans ledit projet qui couvre l'Afrique de l'Ouest. Elle a également évoqué les études diagnostic qui ont été faites au Togo et qui ont témoigné le taux élevé des pratiques des mariages d'enfants dans la savane plus précisément les cantons de Tchanaga, de Takpamba. Aussi elle a affirmé que les sensibilisations dans ces localités vont continuer pour diminuer progressivement ce fléau qui paralyse les droits des filles et maintiennent toujours les familles dans la précarité, Selon elle, laisser une fille aller à l'école est bénéfique pour la famille, elle peut les aider à sortir de leur précarité dès qu'elle finisse ses études et qu'elle gagne un boulot voire contribuer au développement de sa localité.
Le représentant de l'ONG GRAIL /NT, a repris la parole pour définir le mariage d'enfants qui désigne tout mariage officiel ou toute union non officialisée entre un enfant de moins de 18 ans et un adulte ou un autre enfant de même âge, et que souvent ces mariages sont l'union entre une jeune fille et un adulte. Il continue en disant qu'il n'y a pas de nuance entre le thème « mariage d'enfant » et « mariage précoce », les deux disent les mêmes choses. Et après savoir énumérer les conséquences négatives des mariages d'enfants, il a mis l'accent sur l'importance de la scolarisation de la jeune fille et à travers des exemples, il a appelé les parents à cesser ces pratiques et à encourager les jeunes filles à poursuivre les études car aujourd'hui le développement d'une famille ou d'un village demande la participation des filles et des femmes.
Le Directeur préfectoral de l'action sociale en s'appuyant sur cette derrière intervention et par témoignages sur plusieurs cas reçus par leur structure, a évoqué les causes des mariages d'enfants en soulignant que souvent c'est les mamans qui cautionnent ces actes dans les foyers en complicité avec les garçons. Il a affirmé également qu'il y a l'envoutement des jeunes filles par les garçons du milieu qui les conduit au mariage, et souvent aussi les filles sont influencées et manipulées par les matériels et

les moyens que les proposent les citadins à leur retour au village. Selon lui, c'est très dangereux de laisser ou forcer une adolescente pour se marier puisqu'étant enfants son bassin n'est pas aussi développé pour en concevoir une grossesse et souvent c'est ça qui cause des césariennes lors des accouchements et des décès. Il a exhorté également à ce que les parents puissent laisser les filles continuer leurs études et que pour une fille qui s'épanouisse bien peut contribuer à l'attraction voire au développement de son milieu.
Suite à cette intervention du directeur préfectoral de l'action sociale, il y a eu une séance d'échange avec les participants. Cette séance a été participative et chaleureuse dont deux interventions ont retenu l'attention de l'assistance
Le premier intervenant en prenant la parole a remercié d'abord les initiateurs du projet en disant que c'est une bonne chose d'organiser une pareille rencontre. Il a souligné à son tour que c'est les femmes qui sont à la base de ces mariages. Dans son témoignage, il disait que lui, il a souhaité que sa fille aille à l'école mais il s'est avéré qu'un garçon tournait autour de sa fille au point qu'il est arrivé à lui demander sa main, pour sa part, il a refusé, mais à sa grande surprise sa femme et le garçon se sont déjà entendus avant qu'elle pousse ce dernier à venir le voir. Et comme il a continué de s'opposer, en complicité avec sa femme, le garçon a enlevé la fille pour une destination inconnue, jusqu'à ce que la fille soit revenue déjà enceinte. Alors il a demandé à ce qu'on sensibilise les femmes pour qu'elles abandonnent ces comportements afin qu'elle puisse jouer leur rôle de mère.
Le deuxième intervenant est une dame qui a exprimé ses inquiétudes en disant que parfois les parents sont confrontés à des situations de manque de moyen pour souvenir aux besoins personnels et scolaires de leur fille. Et voilà que la fille en cours de chemin de l'école, croisse un garçon qui lui assure ses petits besoins, petit à petit les liens se créent, se renforcent et après c'est la grossesse qui intervient mettant fin à ces études.
Avant de clore la séance, la parole a été donnée au représentant de CIPLEV, pour faire comprendre à l'assistance que la savane est décrétée **zone d'Etat d'urgent**, chaque famille doit prendre sa responsabilité pour éviter les conflits interne et les querelles qui ne profite qu'aux terroristes qui cherche à déstabiliser la région. Et il a exhorté les parents de privilégier la scolarité des jeunes filles qui fait partie des priorités du chef de l'Etat.
Pour clore la séance, le chef du village a repris la parole pour remercier les initiateurs du projet et les partenaires. Il a également souhaité que ce genre de sensibilisation puisse continuer afin de pouvoir éradiquer ces pratiques qui ne les honore pas et qui freine le développement de leur localité. Et il a demandé à tous les participants présents de faire large diffusion du message porté par le projet, et sur ces mots du Chef du village qu'a pris fin cette séance de sensibilisation à 12h20 sous l'acclamation de l'assistance.

Axe 6 : Volet participation des rencontres

Dans le cadre de la participation des ateliers de formations et sensibilisations, le personnel de l'ONG GRAIL/NT a eu assisté à des rencontres organisées sur le plan national, régional et préfectoral et ont participé des actions de terrain avec certains partenaires.

6.1- Partenariat avec Plan international

Dans le cadre du projet de la gouvernance participative et inclusive du Plan International Togo, l'ONG GRAIL/NT a participé le 20 Octobre 2023 à Dapaong, un atelier de restitution de l'évaluation à mi-parcours dudit projet. En présence des maires des communes dont le maire de la commune de l'Oti sud 2 et des représentants OSC concernés du projet, il a été présenté la réalisation effectuée du février 2023 en Octobre 2024.

NB. L'ONG GRAIL/NT dans ce projet de « gouvernance participative et inclusive », est opté en tant que collaborateur du projet pour appuyer et accompagner la commune Oti sud 2 dans les actions de développement.

6.2- Partenariat avec Action éducation

Dans le cadre d'approche programme piloté par Action et Education dont le partenaire est AFD, l'ONG GRAIL/NT étant membre de cadre de concertation et de comité Technique d'animation a participé deux ateliers :

- Le premier atelier est la rencontre d'approfondissement des axes d'intervention du programme, l'identification et le ciblage des dynamiques collectives et des acteurs pertinents à accompagner le suivi de modalité d'accompagnement et du lancement de la cartographie des vulnérables.
- Le deuxième est organisé à Dapaong, le 07 Novembre 2024 sur le partage et le collecte d'information pour la convention programme avec l'AFD.

Toutes ces rencontres ont pour but de mettre les bases de collaboration avec la commune Oti Sud 2 pour l'amélioration des conditions de vie de la population.

6.3- Activités d'appui à la commune de l'Oti Sud 2

Dans le cadre de l'expérimentation de la stratégie programme au Togo, l'ONG GRAIL/NT a effectué plusieurs actions sous la demande de la Mairie de la commune Oti Sud 2 en partenariat avec l'Organisation ACTION et EDUCATION dans le but de favoriser l'autonomisation des acteurs et la pérennité des dynamiques en faveur du développement des communautés. Après le démarrage effectif du programme, une série d'activités a été réalisée ayant abouti à la réalisation d'un diagnostic participatif autour de l'enjeu « **Promotion d'une économie durable et inclusive valorisant les ressources locales et créatrices d'emplois particulièrement pour les jeunes femmes et les jeunes hommes vulnérables et marginalisés »** retenu sous l'approbation des communautés pour démarrer l'intervention dans la commune Oti Sud 2. Afin de permettre aux acteurs de définir ce qu'ils veulent être et ce qu'ils veulent faire, il est important de les accompagner à définir leur vision de la commune et leur vision en termes de mission et d'organisation. Cette étape de définition de la vision a donné une activité de diagnostic sur le terrain où il a été question de rencontrer les communautés de quatre (4) cantons (Takpamba, Kountoiré, Nali et Koumomgou) dans la période du 17 au 22 Août.

Ces séances de travail avec ces différentes communautés ont permis d'avoir une vision et des axes stratégiques dans chacun des cantons. Après le travail de terrain, la restitution avec tous les représentants des communautés s'est déroulée le 25 Août au centre communautaire de Takpamba où les visions et les axes stratégies ont été harmonisées pour avoir une vision générale à savoir : **A l'horizon…, les jeunes femmes et hommes surtout les plus vulnérables et marginalisés de la commune**

Oti sud 2, sont autonomes à travers l'auto-emploi, la préservation et la valorisation des potentialités locales, et participent au développement de leurs commune dans une cohésion sociale et les axes stratégiques en communs du programme sont arrêtés, il s'agit de : (i) Promotion de l'entreprenariat et de la formation professionnelle, (ii) Renforcement de la cohésion sociale et la participation citoyenne au développement, (iii) Préservation et valorisation des ressources locales, (iv) Amélioration de l'Accès aux infrastructures socio-économiques de base.

6.4- Participation à l'atelier de sensibilisation sur la cybersécurité

Dans le cadre des rencontres préfectorale, l'ONG GRAIL/NT a participé le 13/09/2024 à l'atelier de sensibilisation et de formation des couches socioprofessionnelles de la préfecture de l'Oti sur les enjeux de la cybersécurité où deux grands points ont été débattus à savoir : l'écosystème du cyber sécurité et la prévention sur les cyberattaques.

Adhésion à des faitières

L'ONG GRAIL/NT est membre de la FODES (Fédération des Organisations de Développement des Savanes) depuis 2009.
Elle aussi membre de la RéAAS (Réseau des Acteurs de l'Agroécologie des Savanes) depuis 2017.

V- LES DIFFICULTES RENCONTREES ET APPROCHES DE SOLUTIONS

Au cours de l'année 2024, les difficultés rencontrées sont liées au manque de moyens financiers pour la réalisation des activités, car la plupart des projets pilotés ne prennent pas en compte des frais administratifs pouvant le bon déroulement des activités sur le terrain et la prise en charge du personnel. Le bâtiment servant de siège de l'ONG GRAIL/NT est trop exigu, ce qui ne nous permet pas de travailler dans un environnement aéré, l'ONG manque de moyen pour construire un siège à l'ONG.
Aujourd'hui, l'ONG recherche de financement pour la mise en place du centre pilote et d'application des activités agro écologiques et la construction d'un siège.

CONCLUSION

Au terme de l'année 2024, les différentes activités réalisées a pu apporter une amélioration des conditions de vie des populations et à lutter contre le changement climatique à travers , le recyclage des bénéficiaires de Nali sur les techniques de restaurations des terres, la construction des foyers améliorés, des reboisements communautaires effectués et la création d'un site maraîcher aux femmes de Nali grâce aux différentes formation des femmes sur la technique de mise de en place des cultures maraichère dans les villages de la zone d'intervention et la mise en place du concept parcelles Climato-intelligente (CoPACI) dans le cadre du GIZ-ProCIV.

ANNEXE 1 :

RESUME DES PROJETS REALISES OU EN COURS

Intitulé du projet	Groupe cible bénéficiaire	Localité	Montant total (FCFA)	Montant dépensé FCFA	Solde FCFA	Sources de financement	Etat d'avancement/Taux d'exécution technique	Période ou date de réalisation
Le projet de lutte contre la dégradation des terres dans le canton de Nali	les autorités locales, les membres des CCD, CVD les jeunes, les femmes et les maraîchers du canton de Nali.	Canton de Nali Commune Oti Sud 2 Préfecture Oti Sud	21 649 500	21 649 500	0	PMF/FEM	(16.070 000) : 75 % Apporté par le FEM Taux de réalisation 100%	1er Février 2021 Fin 30 Août 2024
Le projet d'appui à la formalisation des groupes dynamiques de Champs tests d'Innovation vers des sociétés coopératives.	Les membres des sociétés coopératives, des producteurs de Soja et d'arachide, les semenciers, les fournisseurs d'intrants (SPROCA), les acheteurs agrées (soja, arachide)	Sigbenga. (Commune Oti Sud 1)	1 750 000	1 750 000	0	La GIZ – ProCIV	(1 050 000) 60% financé par PrOCIV Taux de réalisation 100 %	Décembre 2022 et fin 30 Août 2024